

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
25 avril 2013
Français
Original : anglais

**Lettre datée du 25 avril 2013, adressée au Président
du Conseil de sécurité par le Représentant permanent
de la Jordanie auprès de l'Organisation des Nations Unies**

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur d'adresser la présente lettre officielle au Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies.

Rappelant le premier alinéa de l'Article 24 de la Charte des Nations Unies, qui confère au Conseil de sécurité la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales, le Gouvernement du Royaume hachémite de Jordanie attire l'attention du Conseil de sécurité sur la grave « situation » humanitaire provoquée par l'afflux des réfugiés syriens en Jordanie. Le Gouvernement jordanien estime que l'afflux des réfugiés syriens sur son territoire, qui se poursuit actuellement au rythme de 1 500 à 2 000 personnes par jour (le nombre total de réfugiés accueillis depuis le début de la crise syrienne dépassant les 500 000), constitue une menace pour la sécurité et la stabilité du pays et a par conséquent une incidence sur la paix et la sécurité internationales.

Invoquant le premier alinéa de l'Article 35 de la Charte des Nations Unies et en rappelant l'Article 34, le Gouvernement du Royaume hachémite de Jordanie demande officiellement :

1. Que le Conseil de sécurité constate que, laissée en l'état et en l'absence de l'aide financière dont la Jordanie a besoin pour y faire face, cette « situation » constitue une menace pour la paix et la sécurité internationales;
2. Que la Jordanie soit invitée à participer à une séance privée du Conseil de sécurité;
3. Que le Conseil de sécurité se rende dès que possible en Jordanie.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(Signé) Zeid Ra'ad Zeid **Al-Hussein**

